



Procès-verbal de la séance du
Conseil municipal du 11/03/2024

Présent-e-s :

Mme Marie-Claude BERGERY, M. Francis BOLY, Dominique CARPENTIER, Mme Geneviève COSSON, M. Frédéric COURVOISIER-CLEMENT, Mme Eva DERVIN, M. Marc DESGEORGES, Mme Valentine DION, M. Jean DUCASTEL, M. Yann DUGARD, Mme Annie FESTUOT, Mme Agnès HAUDECOEUR, Mme Nadège LAMPSON-GUEILLIOT, M. Christophe LEBON, Mme Marina LESCOUET, M. Jean-Baptiste MACHINET, Mme Nathalie MAROTEAUX, M. Frédéric MULLER, Mme Françoise PAYEN.

Excusé-e-s avec pouvoir de vote : Mme Martine BAUDART a donné pouvoir à Frédéric MULLER, Mme Barbara CORNEVIN a donné pouvoir à Mme Marie-Claude BERGERY, M. Pascal COLSON a donné pouvoir de vote à Mme Valentine DION, M. Eric HUET a donné pouvoir à Françoise PAYEN, M. Benoît LAIES a donné pouvoir à Nadège LAMPSON-GUEILLIOT, M. Laurent MOREAU a donné pouvoir de vote à M. Dominique CARPENTIER, Mme Patricia LESUEUR a donné pouvoir à M. Yann DUGARD, Magali ROGER a donné pouvoir à Mme Nathalie MAROTEAUX, M. Hubert RENOLLET a donné pouvoir de vote à Mme Annie FESTUOT.

Assistaient également :

M. Fabien COURTOIS, Directeur général des services mutualisés
Mme Karine ODIENNE, Directrice générale adjointe des services mutualisés
Mme Amandine TEIXEIRA, Cheffe du Pôle Finances-Marchés mutualisé
Mme Anne PUIFOURCAT, Assistante du Maire et de la Direction générale mutualisée

Désignation du secrétaire de séance :

M. Yann DUGARD propose Mme Marina LESCOUET à cette fonction, laquelle est désignée secrétaire de séance à l'unanimité par l'assemblée.

Présidence de l'Assemblée :

M. Yann DUGARD ouvre la séance du Conseil municipal, remerciant les membres de leur présence.

INFORMATIONS DU MAIRE

Décès :

Romain LHEUREUX agent de la bibliothèque ludothèque a perdu sa mère – Les obsèques ont eu lieu le 05/03/24

La convention Prêt de véhicule est devenue inutile

M. Sylvain MACHINET nous a informés que l'Association « Les 2 masques » n'aurait plus besoin d'un véhicule prêté par la Ville pour déménager son matériel de la salle des fêtes. L'association a trouvé une solution et le déménagement a eu lieu samedi 2 mars.

La délibération prise lors du dernier Conseil municipal ne sera donc pas mise en œuvre.

Le Président a également indiqué être en attente d'une réponse du GHSA sur la faisabilité d'utilisation d'une salle à l'hôpital.

Techniques

- **Le marché public concernant les travaux de la place Carnot** est finalisé et sera lancé ce vendredi 15 mars.

A partir du mois de mai, les travaux liés à l'eau potable seront réalisés par le SSE en commençant par des sondages rue Chanzy. Une communication détaillée sera faite en direction des riverains et des usagers.

- Un Marché à bon de commande concernant **les vérifications périodiques annuelles des équipements électriques, gaz, sécurité incendie, ascenseurs, parafoudres** a été lancé avec une date limite de remise des offres au 18 mars.

Ce marché, passé en groupement de commande avec la communauté de Communes de l'Argonne Ardennaise, aura une durée de 4 ans.

Il est constitué de 7 lots de manière à bénéficier de meilleurs prix et n'avoir qu'une seule entreprise par lot.

- **La saison de la tonte est déjà d'actualité.** Après la liquidation d'Espace Environnement, nous nous sommes rapprochés d'API, une structure d'insertion nouvellement installée à Attigny et spécialisée dans le bâtiment, les espaces verts et autres services.

L'entretien des espaces verts sur Vrizy, Chestres, Blaise et de certains secteurs de Vouziers seront réalisés par API pour la saison 2024 pour un montant maximum de 35 850 € HT.

Les espaces verts de Terron-sur-Aisne continueront d'être entretenus par l'EDPAMS comme les années précédentes.

- **La relève des compteurs d'eau** aura lieu du 29 mars au 24 avril avec facturation au 30 juin.

Ressources Humaines :

John BEGUE a pris les fonctions d'agent technique spécialisé en Menuiserie.

Economie locale :

Point à la question écrite posée par Agnès HAUDECOEUR concernant la situation de l'entreprise WALOR repris par la presse en février dernier.

Au-delà des plaintes exprimées par les salarié-e-s sur les conditions de travail, les employé-e-s ont débrayé pendant 2 heures le mois dernier. Le Directeur général de WALOR a informé d'une réunion du Comité en juin qui apporterait des réponses sur l'unité de Vouziers et l'ensemble du Groupe.

Concernant les difficultés globales du Groupe allemand, depuis le 1^{er} novembre 2023, WALOR a été absorbé par la Holding FERRAL UNITED qui comprend 29 sites dans 10 pays différents en Europe. Le rachat de WALOR consolide la partie conception des pièces automobile avec un chiffre d'affaires d'un milliard. WALOR est un complément d'activité de la Holding et maintient ainsi une activité locale.

Face à l'essor des véhicules électriques WALOR a commandé davantage de pièces de ce nouveau marché et baissé ses commandes pour les véhicules thermiques.

En juin le Comité de direction devrait informer des mesures pour revoir la gestion des commandes.

En soutien, de la Ville avait créé une Déclaration d'Utilité Publique pour faire acheter les bâtiments par la Communauté de Communes. L'intercommunalité continue d'être propriétaire des bâtiments, effectue les travaux et entretiens avec un loyer préférentiel pour l'entreprise.

Si au bout de 2 ans WALOR souhaite racheter pour être en autonomie, ce sera possible.

Voici ce que les collectivités ont pu faire pour un Groupe aussi important.

Agnès HAUDECOEUR : Je vous remercie pour les informations. Je vous avais saisi car nous avons pris contact avec les salariés qui étaient dépités qu'aucun élu ne soit venu vers eux, ni vers la Direction.

Yann DUGARD : « Disons que pour aller vers quelqu'un il faut savoir qu'il y a quelque chose. La Direction a fait la démarche de rencontrer M. SINGLIT, président de la Communauté de communes, au titre de la compétence économique avant que l'article ne passe dans la presse. Il est vrai que nous n'avons pas été alertés directement mais avons découvert les difficultés par les médias. Voilà pourquoi je fais un état de situation.

Agnès HAUDECOEUR : Ce n'était pas un reproche mais je vous ai questionné car nous les avons rencontrés après avoir lu l'article.

M. le maire rappelle que la séance est enregistrée aux fins de la rédaction du Procès-verbal et que si un-e membre est concerné-e par un vote, il-elle lui appartient de quitter la salle avant le début des débats pour la réintégrer une fois le vote acquis.

Ordre du jour **Adopté à l'unanimité**

POINT INFORMATIF :

Aménagements urbains dans le secteur du Pont de l'Aisne

Yann DUGARD : Les Commissions Travaux et Finances ont déjà eu ces informations, mais il est nécessaire d'avancer pour pouvoir communiquer sur ce sujet.

Présentation par Fabien COURTOIS

Etude en cours avec la cellule Ardennes ingénierie mise à disposition gratuitement par le Conseil départemental pour élaborer avec la Ville un travail de faisabilité de l'aménagement urbain dans le secteur du Pont de l'Aisne.

Les éléments de contexte :

La Voie verte a été mise en service en 2023 et l'objectif maintenant est de savoir comment tirer parti de cet aménagement qui part et arrive à Vouziers.

Comment le relier aux différentes offres d'itinérance et de son tourisme qui est un enjeu du bassin vouzinois, concernant principalement les activités de randonnées piétonnes et cyclables.

L'idée est de savoir comment dessiner un lieu de convergence autour du secteur du port et du pont de l'Aisne.

La présence de l'eau est un puissant vecteur d'activité et la combinaison des deux : Voie verte et canal ou Aisne est un atout indéniable.

L'accès direct à la nature à proximité de la ville est un avantage aussi.

Les objectifs à travailler :

L'aménagement des circulations piétonnes et cyclistes en sécurité, les stationnements, la valorisation de l'espace de vie situés de part et d'autre du pont de l'Aisne constituent donc un sujet pour la ville qui se compose des principaux éléments suivants :

1. Jonction du centre-ville et de la voie verte. Avec le réaménagement de la Place Carnot en hypercentre, il y a une vraie complémentarité à affirmer entre ces deux espaces.
2. Organisation et sécurisation de la circulation des cyclistes et des piétons pour éviter le Pont de l'Aisne (6200 véhicules/jour dont 550 poids-lourds)
3. Organisation du stationnement aux abords de la voie verte
4. Connexion avec l'espace nature à valoriser de la « Barbette »,
5. Projet de poursuite de l'aménagement en voie douce de l'ancienne voie ferrée par la Communauté de communes, avec une opportunité de reprendre la voie ferrée en direction de Monthois en activité vélorail sur une partie du tronçon. Les croisements de flux routiers et de liaisons douces

6. Liaison avec les sentiers de randonnées de la forêt d'Argonne, le chemin « de Grande randonnée pédestre » de l'Argonne et la véloroute 510 qui relie les Ardennes à l'axe Marne-Rhin.
7. Amélioration du site actuel au pied du Pont de l'Aisne

Ardennes ingénierie est compétente en matière d'aménagement paysager et urbain, de sécurité, de croisements de flux routiers et de liaisons douces, de voirie.

Elle mène des investigations techniques pour étudier la faisabilité d'aménager une passerelle pour les cyclistes et piétons, sur l'Aisne, afin d'avoir une liaison directe entre rive gauche et rive droite, sans avoir à emprunter le pont routier de la RD 946.

Il s'agit aussi pour la commune d'une opportunité de reconquérir de l'espace en proximité de l'eau, qui a un haut potentiel de valorisation et qui peut contribuer à participer à l'image positive de la Ville, que ce soit pour les habitants ou les visiteurs.

On connaît l'enjeu pour les petites villes de se réapproprier ces espaces mêlant héritage industriel, nœud de transport (eau, route, voie ferrée) et nature (rivière).

Les liaisons possibles en direction de Monthois et de Reims sont une ouverture vers des centres plus peuplés intéressés par l'offre de nature et le vélorail constituera une opportunité certaine de tourisme.

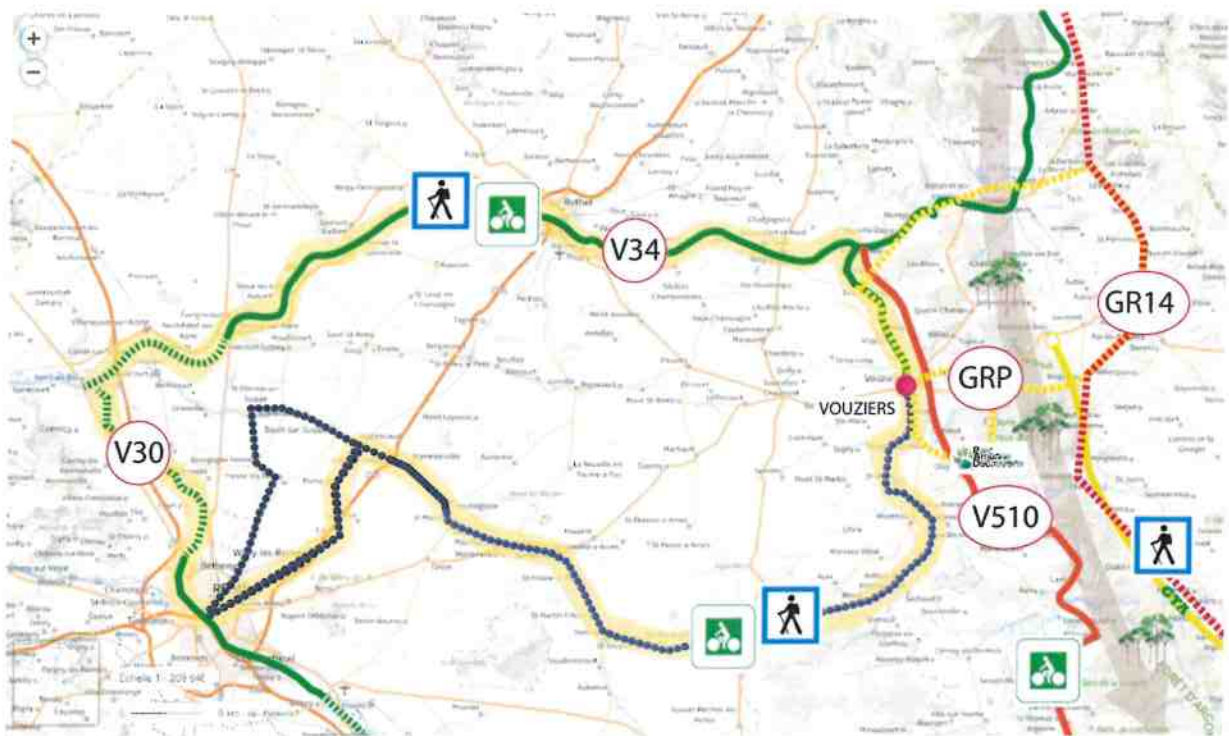
La Communauté de Communes de Suippes vient de prendre une délibération en lien avec la Communauté de Communes de l'Argonne Ardennaise de lancer les études autour de cette transformation de voie ferrée.

Côté Grand Reims des aménagements existent déjà et Berry- au-Bac, d'ici 5 à 10 ans nous devrions avoir des connexions entre le Grand Reims-Vouziers et l'Argonne Ardennaise.

De plus, à l'Est de Vouziers nous avons la véloroute 510 peu connue mais qui passe sur Chestres reliant la Meuse et Marne au Rhin. Le Grand chemin de randonnée Pédestre aménagé met en valeur les paysages de l'Argonne et son massif forestier notamment.

Déjà en place, la Grande Traversée d'Argonne traversant Boulton-aux-Bois bénéficie de manifestations sportives pour les marcheurs.

Tous ces aménagements et potentiels aménagements mettent Vouziers au cœur d'un maillage intéressant.



Dans le cadre de la présentation faite devant le conseil municipal, un état de situation sera exposé sur ce dossier avec les résultats des investigations d'Ardennes ingénierie.

Yann DUGARD : La Communauté de Communes de Suippes a validé l'entrée dans ce projet.

Le CREPS de Reims - Centre Régional d'Education Générale et Sportive- porte un projet sur l'activité Olympique et les circulations douces et ont approché Vouziers pour devenir ville partenaire sur la pratique du roller et de la trottinette. Ces modes de déplacement sont en questionnement aussi sur la vallée de la Meuse. Rethel est aussi sollicitée par le CREPS parce que concernée en proximité.

Par ailleurs, dans son approche de l'aménagement du pont près du canal, Rethel a fait le choix de supprimer un trottoir sur le pont pour augmenter celui d'en face et protéger les piétons de la circulation par une main courante. Peut-être que dans un futur, le pont de l'Aisne bénéficiera d'un aménagement dans cette visée-là.

Frédéric COURVOISIER-CLEMENT : Une question sur les axes autour de la Voie verte à Vouziers, qu'en est-il des conventions signées entre Réseaux Ferrés de France (RFF) et la Communauté de Communes des Crêtes Préardennaises pour le train touristique, car les voies existent et sont exploitables jusqu'à Semuy. Pourquoi ne pas poursuivre jusqu'à Vouziers et qui décide de ne pas le faire ?

Fabien COURTOIS : oui, en effet. Les élus communautaires de l'Argonne Ardennaise en lien avec les Crêtes Préardennaises ont le projet de revaloriser la section ferrée dans le secteur de Voncq (à la Gare Rimbaud) jusqu'à Vouziers.

L'Argonne Ardennaise y réfléchit avec les Crêtes Préardennaises mais plutôt pour du vélorail car les travaux sont plus légers. Cette section ferrée pourrait - ce n'est pas tranché encore- faire l'objet de travaux pour recueillir de l'activité de vélorail. Sur la partie vouzinoise, la voie ferrée serait aménagée en voie douce piétonne et cyclable. En revanche, la piste du train n'est pas retenue pour les raisons de coûts importants justement.

Frédéric COURVOISIER-CLEMENT : d'accord mais cette réflexion est menée par qui, quand et où ? En tant qu' élu communautaire, je ne suis même pas informé. C'est quand même ennuyeux. Pourquoi, financièrement les Crêtes

Préardennaises ou le Pays Rethélois peuvent se permettre ces aménagements du train touristique et pas l'Argonne Ardennaise ?

A quel moment c'est décidé et pourquoi nous ne sommes pas consultés ? Le train touristique est important surtout maintenant avec le maillage des liaisons douces mais on nous dit non, allons vers le vélorail et le train est écarté. J'aimerais que l'on interpelle la Communauté de Communes pour demander de revisiter cette décision parce que le train touristique peut être utile. Cela me questionne, pourquoi on n'est pas au courant de ces choses-là ?

Yann DUGARD : Il me semble que lors du mandat précédent cela avait été évoqué mais cela n'avait pas été reconduit du fait des transferts de responsabilités à la Communauté de Communes sur le transport des personnes et non plus sur RFF donc cela avait refroidi le projet d'aller plus loin. Sur la nouvelle mandature, je ne sais pas (n'étant pas membre de la Commission tourisme) si cette position est maintenue, mais il semblerait que l'on ne donne pas suite pour aller plutôt vers le vélorail.

Frédéric COURVOISIER-CLEMENT : Une fois de plus, je le regrette. C'est une mauvaise décision. Si d'autres sont capables de le faire, je ne vois pas où sont les freins. Comment les Crêtes Préardennaises arrivent à faire venir le train touristique qui relie toute la France – et qui est autre chose qu'une liaison vélorail Vouziers-Monthois et que nous, nous allons mettre un panneau à Semuy « ici, vélorail ». C'est fou. Et ce qui est inquiétant c'est que tu (à M. DUGARD) n'en saches pas plus avec ta proximité avec Benoît SINGLIT le président. Et je me souviens qu'au mandat précédent, la convention avait été repoussée par la Communauté de Communes en donnant une fin de non-recevoir à RFF.

Yann DUGARD : oui parce que la question n'a pas été reposée avec la nouvelle mandature et c'est peut-être à ce moment qu'il aurait fallu agir.

Nadège LAMPSON-GUEILLIOT : d'accord, mais est-il trop tard ?

Yann DUGARD : Les élus communautaires sont là pour faire des propositions sur leurs compétences.

Frédéric COURVOISIER-CLEMENT : Effectivement mais également si tout le monde est d'accord ce soir pour dire que le train touristique est intéressant, le Conseil municipal de Vouziers peut interpeller la Communauté de Communes pour savoir ce que l'on fait dans ce développement touristique en cohérence avec nos voisins. Est-ce qu'on signe cette convention pour engager des travaux et laisser le train venir jusqu'à nous ?

Nadège LAMPSON-GUEILLIOT : Fabien, nous découvrons ce que vous nous dites ce soir.

Fabien COURTOIS : je précise que ce dossier est porté par la Commission tourisme. Aussi, est-il plus judicieux de demander à la Vice-présidente Danielle ANDREY ce qu'il en est pour être plus sûrs.

Geneviève COSSON : des membres du Conseil municipal siègent à la Commission tourisme. Vous pouvez nous en dire plus éventuellement ?

Nathalie MAROTEAUX : ce sujet n'a pas été évoqué. D'autres projets sont discutés comme les liaisons douces et le vélorail mais pas celui du train touristique. La Vice-Présidente n'en a pas parlé.

Frédéric COURVOISIER-CLEMENT : d'accord, l'intercommunalité ne discute pas ce sujet, mais la Commune aussi pourrait le faire valoir.

Olivier GODART : cela montre bien la complexité des interactions entre la Communauté de Communes et la Ville. Ce dossier de compétence touristique ne relève pas de Vouziers mais de l'intercommunalité. On ne doit pas empiéter.

POINTS DELIBERATIFS :

I. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 12 FEVRIER 2024

Aucune remarque n'étant formulée, le Conseil Municipal DECIDE à l'unanimité :

-D'approuver le procès-verbal du 12 février 2024

II. FINANCES

a. Information sur l'état des indemnités des élus pour l'année 2023

Les articles 92 et 93 de la loi n° 2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique imposent de nouvelles obligations de transparence en matière d'indemnités perçues par les élus locaux.

Sont ainsi concernés notamment les communes au travers de l'article L. 2123-24-1-1 du code général des collectivités territoriales, CGCT).

Aux termes de cet article, il revient à la commune d'établir chaque année un état récapitulatif des indemnités de toutes natures dont bénéficient les élus siégeant à leur conseil, « au titre de tout mandat ou de toute fonction », exercés en leur sein d'une part, et d'autre part :

- au sein de tout syndicat mixte ou pôle métropolitain
- au sein de toute société d'économie mixte/société publique locale

Par conséquent, le tableau récapitulatif des indemnités versées aux élus de la commune en 2023 figure ci-dessous (à noter qu'il n'y a pas eu de frais de déplacements versés) :

NOM PRENOM ELUS	FONCTIONS	INDEMNITES BRUTES 2023 EN €
BAUDART Martine	Maire déléguée Blaise	7 446,24
BERGERY Marie Claude	Maire déléguée Terron sur Aisne	7 446,24
BOLY Francis	Adjoint au maire	9 636,36
CARPENTIER Dominique	Adjoint au maire	9 636,36
DESGEORGES Marc	Conseiller municipal avec délégation	2 920,08
DUGARD Yann	Maire	25 229,82
LAMPSON GUEILLIOT Nadège	Adjointe au maire	9 636,36
LESUEUR Patricia	Conseillère municipale avec délégation	2 920,08
MAROTEAUX Nathalie	Adjointe au maire	9 636,36
PAYEN Françoise	1 ^{ère} Adjointe au maire	9 636,36
RENOLLET Hubert	Maire délégué Vrizy	8 273,64

TOTAUX = 102 418 €

Pour rappel en 2022 : 99 936.72 € d'indemnités brutes + 526.83 € de frais de déplacement

b. Bilan des acquisitions et cessions 2023 de la Commune de Vouziers

Présentation par Fabien COURTOIS

L'article L 2241-1 du Code Général des Collectivité territoriales stipule que le bilan des acquisitions et cessions opérées sur le territoire d'une commune de plus de 2 000 habitants par celle-ci, ou par une personne publique ou privée agissant dans le cadre d'une convention avec cette commune, donne lieu chaque année à une délibération du Conseil Municipal.

Ce bilan sera annexé au compte administratif de la Commune.

Le tableau ci-dessous présente le détail des cessions pour 2023 :

Nature du bien	Parcelle cadastrale	Adresse	Superficie	Acquéreur	Montant TTC
Terrain non bâti	AB 245	20 rue de l'agriculture	40 m ²	Mme RIGAUT	200,00 €
Terrain non bâti	AM 439, et partiellement AM 376 et 446	Rue de Sainte Marie	Environ 750 m ² (en attente du bornage)	Mme CAILLET et M. BARRE	Autour de 3 750,00 €
Terrain lotissement	AS 224	7 Rue de la Liberté	727 m ²	Mme CARPENTIER	51 507,00 €
Terrain lotissement	AS 231	13 Rue de la Liberté	623 m ²	M. OUDET et Mme JONOT	44 431,00 €

Aucune acquisition n'est enregistrée pour 2023.

Le Conseil Municipal APPROUVE à l'unanimité le bilan des acquisitions et cessions 2023.

c. Débat d'Orientations Budgétaires 2024

Présentation par Fabien COURTOIS

Ne développe pas à l'oral la partie nationale transmise dans l'annexe Rapport d'orientations budgétaires 2024. Le focus est plutôt mis sur la situation locale.

Un débat doit avoir lieu au sein du Conseil Municipal sur les orientations générales du budget de l'exercice ainsi que sur les engagements pluriannuels envisagés, dans un délai de deux mois précédant l'examen de celui-ci.

En conséquence, les éléments permettant d'engager ce débat d'orientations budgétaires préalablement au vote du budget sont fournis après étude par la Commission des finances en date du 29/02/2024.

Pour rappel, le rapport d'orientations budgétaires contient les éléments de situation financière et de projection financière permettant au conseil municipal de débattre en séance. Ce débat donne lieu à une prise d'acte du conseil.

La commission des finances, qui s'est réunie le 29 février 2024, a étudié le rapport d'orientations budgétaires. Il ressort des échanges tenus en commission les principaux éléments suivants :

- Conformément à la conclusion du rapport, il apparaît que le scénario visant à réaliser tous les investissements inscrits au programme pluriannuel d'investissement, pour 2024-2026, dégradent fortement les indicateurs financiers de la commune.

Un nécessaire travail de sélection et de priorisation des investissements doit être mené pour diminuer les projets de dépenses d'équipement sur les trois exercices budgétaires. Ce travail doit permettre de ramener le coût net des investissements à un niveau supportable par la collectivité.

- Parallèlement, l'épargne brute, c'est-à-dire la différence entre les recettes courantes et les dépenses courantes diminuées des frais financiers annuels, doit être maintenue à un niveau permettant de conserver une capacité d'autofinancement nette positive.

Cela implique de dégager des marges de manœuvres, par la hausse des recettes de la collectivité et par des recherches d'économie.

Parmi les pistes évoquées, le coût des services mutualisés refacturé à la commune - qui a augmenté sur les deux derniers exercices budgétaires - doit être requestionné et plus globalement les rapports financiers entre la ville et l'intercommunalité évoqués comme un enjeu important.

La situation budgétaire à la fin 2023 est décrite dans ce tableau :

Résultat prévisionnel de l'exercice 2023		
CA estimé 2023	Fonctionnement	Investissement
Recettes	5 578 338,49 €	1 392 617,98 €
Dépenses	4 228 463,80 €	1 071 542,84 €
Résultat	1 349 874,69 €	321 075,14 €

Résultat cumulé à l'issue de l'exercice 2023		
CA estimé 2023	Fonctionnement	Investissement
Résultat	2 132 464,35 €	-394 838,57 €
	1 737 625,78 €	

Nous constatons une progression des recettes par la revalorisation de 7,1% des bases de 2023 et le retour de 52 000€ du Fonds de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales (FPIC).

Nos dépenses courantes ont augmenté de 10% en charge de personnel par un rattrapage de recrutements sur des postes restés vacants en 2021 et en 2022 et qui entravaient le bon fonctionnement des services à rendre à la population.

Malgré tout, cette augmentation de charges courantes est en deçà de l'inflation constatée en 2023 (malgré l'augmentation du gaz notamment et des matières premières)

En résultat exceptionnel apparaît le legs qui vient booster l'épargne nette. Sans le legs, l'épargne nette aurait augmenté de 200 000€ quand même.

En investissement 2023, le fait majeur est le décalage des travaux de la place Carnot sur 2024 et 2025. Les dépenses ont été diminuées de fait entraînant aussi la baisse des subventions et FCTVA liés à cette opération.

En synthèse :

Vouziers est moins endettée que les communes de même strate et sa situation financière à la fin 2023 est satisfaisante au vu des indicateurs suivants :

- ✓ Le fonds de roulement est en hausse avec 1 735 625€
- ✓ Le fonds de roulement en jours de dépenses est en amélioration avec 139,6 jours
- ✓ L'épargne de gestion est stable avec 668 798€

- ✓ L'épargne brute est en hausse avec 1 482 469€
- ✓ L'épargne nette est en hausse avec 1 192 798€
- ✓ Le taux de capacité d'autofinancement (CAF) est en hausse de 27%
- ✓ La capacité de désendettement est en amélioration à 1,9 années
- ✓ Le taux d'endettement est en amélioration à 62%. Le taux national moyen étant de 75%

Le Plan pluriannuel d'investissement :

Le plan pluriannuel d'investissement permet de projeter les différents projets qui pourraient être réalisés sur les prochains exercices budgétaires et de regarder comment les indicateurs financiers se comportent.

Le plan pluriannuel d'investissement, tel qu'il ressort des travaux dans les différentes Commissions municipales au cours des derniers mois, identifie un besoin de financement net sur 3 ans de 2024 à 2026 à hauteur de 2 753 000€.

Or, pour être soutenable, c'est-à-dire rester dans les indicateurs positifs présentés ci-avant, ce chiffre ne devrait pas dépasser 1 700 000€.

Au regard de cette réalité, la Commission des Finances qui a échangé sur le rapport d'orientations budgétaires a mis en exergue la nécessité de sélectionner et de prioriser les projets pour garantir la sécurité financière de la commune.

Pour répondre à cet enjeu, une proposition est présentée au conseil municipal visant à réduire les investissements sur les années 2024 à 2026 afin de correspondre à la capacité financière de la commune :

PPI - COMMUNE DE VOUZIERS

SANS RAR		DEPENSES					RECETTES				Solde inv TTC	
		2024	2025	2026	TOTAL HT	TOTAL 2024-2026	2024	2025	2026	TOTAL 2024-2026		
N°	INTITULE DES ACTIONS	REP. BUDGET	2 199 691,17 €	1 820 689,81 €	494 815,32 €	3 762 830,24 €	4 515 396,29 €	909 565,44 €	931 248,93 €	85 000,00 €	1 925 814,37 €	2 589 581,92 €
1	Requalification centre-bourg - place Cassini	BG	1 137 059,42 €	1 178 647,88 €	- €	1 929 756,08 €	2 315 707,29 €	723 658,53 €	723 658,53 €	- €	1 447 317,06 €	868 389,20 €
2	Programme pluriannuel d'investissement sur la voirie	BG	250 000,00 €	250 000,00 €	250 000,00 €	625 000,00 €	750 000,00 €	75 000,00 €	75 000,00 €	75 000,00 €	225 000,00 €	525 000,00 €
3	Programme d'investissement sur les équipements sportifs	BG	168 000,00 €	- €	- €	168 000,00 €	168 000,00 €	42 000,00 €	- €	- €	42 000,00 €	126 000,00 €
4	Optimisation énergétique bâtiment Les Tourneilles (DNE)	BG	29 815,32 €	29 815,32 €	29 815,32 €	74 500,00 €	89 445,96 €	- €	- €	- €	- €	89 445,96 €
5	Participation opération signalétique voirie verte	BG	15 000,00 €	- €	- €	15 000,00 €	15 000,00 €	- €	- €	- €	- €	15 000,00 €
6	Projets Wazy (feu de voirie et place du village)	BG	2 360,00 €	- €	- €	2 360,00 €	3 360,00 €	- €	- €	- €	- €	3 360,00 €
7	Investissements sur le patrimoine immobilier	BG	100 000,00 €	100 000,00 €	100 000,00 €	250 000,00 €	300 000,00 €	11 959,00 €	31 990,40 €	- €	43 549,40 €	254 450,60 €
8	Investissements machines hors patrimoine immobilier	BG	50 000,00 €	50 000,00 €	50 000,00 €	125 000,00 €	150 000,00 €	- €	- €	- €	- €	150 000,00 €
9	Etudes	BG	5 000,00 €	5 000,00 €	5 000,00 €	12 500,00 €	15 000,00 €	- €	- €	- €	- €	15 000,00 €
10	Acquisitions foncières immobilières	BG	18 000,00 €	- €	- €	18 000,00 €	18 000,00 €	- €	- €	- €	- €	18 000,00 €
11	Ateliers	BG	272 570,39 €	147 426,61 €	- €	369 000,00 €	420 000,00 €	31 560,00 €	91 000,00 €	- €	122 500,00 €	267 500,00 €
12	Modernisation éclairage public - Mise aux normes des armoires électriques	BG	99 000,00 €	60 000,00 €	60 000,00 €	175 000,00 €	210 000,00 €	- €	10 000,00 €	10 000,00 €	20 000,00 €	180 000,00 €
13	Téléphones publics	BG	60 883,04 €	- €	- €	60 735,67 €	60 883,04 €	25 447,91 €	- €	- €	- €	25 447,91 €
			4 515 396,29 €					1 925 814,37 €				2 589 581,92 €

Dépenses			Recettes		
2 199 691,17 €	1 820 689,81 €	494 815,32 €	909 565,44 €	931 248,93 €	85 000,00 €
			360 837,34 €	248 695,76 €	81 169,51 €
			1 270 402,78 €	1 229 947,69 €	166 169,51 €

Par ailleurs, il est proposé les pistes suivantes pour conserver une situation financière positive :

En fonctionnement :

Dynamiser les recettes par l'apport de **125 000 € de recettes supplémentaires dès 2024** puis assurer une augmentation **contenue à 2%** en 2025 et 2026.

Les recettes prévues par la loi de finances 2024 : dotation « aménités rurales », dotation « publicité extérieure », mécanisme de garantie « commune nouvelle », majoration de la dotation « titres sécurisés », ajoutées à la revalorisation des bases fiscales (3,9% cette année), ne semblent pas à ce jour garantir ce niveau de + 2%.

Contenir les dépenses sous 10% : les charges de personnel seront en hausse sur 2024, pour plus de 200 000 € en raison des décisions prises antérieurement (prime pouvoir d'achat, revalorisation du point d'indice, effet « année pleine » des recrutements de 2023) ou qui s'appliqueront mécaniquement en cours d'année (avancement d'échelons).

Pour atteindre l'objectif d'être sous la barre des 10% en 2024, il faudra maintenir et diminuer les charges courantes là où c'est possible.

Sur 2025, l'augmentation devra tendre vers 1% des dépenses de fonctionnement.

En investissement :

Les investissements devront s'aligner à l'objectif de soutenabilité du besoin net de financement :

Être en deçà de 900 000 € en 2024, de 600 000 € en 2025 et de 300 000 € en 2026.

Recourir à l'emprunt.

La capacité de désendettement à la fin 2023 est de 1,9 ans. Le seuil de vigilance est à partir de 8 ans, le seuil d'alerte entre 10 et 12 ans.

La commune a un taux d'endettement de 62%, en deçà de la moyenne de 75%.

Dans ce contexte, le recours à l'emprunt viendrait soutenir le portage de l'investissement de la place Carnot. Les prévisions convergent globalement désormais toutes vers une baisse des taux en 2024 et 2025.

Les éléments de cadrage étant posés, le débat s'engage

Yann DUGARD : effectivement la Commission des finances a longuement et bien débattu. Tout le monde a eu la parole. Le tableau PPI transmis dans la convocation du Conseil municipal était un listage total des projets utiles à réaliser (26 ou 27) pour que les membres de la Commission des finances voient l'ensemble de ce qui serait souhaitable. Ainsi, un projet qui ne serait pas retenu, figure encore dans la mémoire des dossiers pour être retravailler si un projet était abandonné par exemple.

Ce qui a été présenté par Fabien COURTOIS, de façon synthétique, est le résultat des débats de cette commission pour faire entrer dans l'enveloppe dont nous disposons. L'heure du choix est arrivée pour prioriser les projets démarrés ou engagés financièrement et écarter ceux n'entrant pas dans les enveloppes aujourd'hui.

Ce nouveau tableau recentré autour de 13 projets vous est présenté ce soir pour une étude ligne par ligne. (Cf page 10 de ce Procès-verbal)

Fabien COURTOIS : ce nouveau tableau est une possibilité d'aménagement du PPI pour être soutenable financièrement (1 700 000€)

- Place Carnot. Projet le plus abouti. Opération prête techniquement, administrativement et financièrement. Le marché public sera lancé en fin de semaine. Pour une ouverture des plis au mois d'avril, puis le Conseil municipal sera sollicité pour retenir le candidat attributaire. Subventions attribuées sur cette opération.
- La réfection de voirie. Investissement récurrent mais important au sortir de l'hiver. Proposition de 250 000€ et non 350 000€ (soutenabilité) par an.
- Equipements sportifs phase 2 : mise au norme et sécurisation. 160000€. Subventions attribuées sur cette opération.
- Optimisation énergétique du bâtiment des Tourelles. Marché par accord-cadre. 29 815€ par an en investissement. Pour moderniser chaque année le chauffage.

Frédéric COURVOISIER-CLEMENT : cherche la relation entre le PPI fourni pour le Conseil Municipal et celui présenté ce soir. Je ne comprends pas, ce ne sont pas les mêmes chiffres.

Yann DUGARD : en effet, les chiffres ont été corrigés depuis la Commission des finances comme cela vient d'être expliqué pour pouvoir tenir dans l'enveloppe de soutenabilité des finances communales. Les projets présentés ce soir sont ceux dont on a la maîtrise financière aujourd'hui car ils sont engagés.

Frédéric COURVOISIER-CLEMENT : c'est embêtant parce que nous nous sommes préparés et là on passe de 280 à 380 000€ sans pouvoir dire quoi que ce soit.

Jean-Baptiste MACHINET : est-ce que les projets qui ne figurent plus sur le tableau sont mis définitivement de côté. Les projets écartés ce soir le sont-ils définitivement ?

Yann DUGARD : effectivement, tous les projets sont listés dans un tableau de référence, mais ce soir pour l'arbitrage du débat d'orientations budgétaires, nous parlons de cette sélection.

Jean-Baptiste MACHINET : Car nous avons eu 26 lignes et aujourd'hui on en découvre 13. Or, dans le débat on aurait peut-être souhaité mettre en avant un projet qui vient de disparaître. Donc ce n'est plus possible de le remettre en avant.

Yann DUGARD : ce n'est pas que ce n'est plus possible d'en parler mais les 13 présentés sont ceux qui font l'objet d'un engagement ou d'une validation par rapport à des dossiers. A partir du moment où on ne sort pas de l'enveloppe, on peut très bien identifier un projet dans notre débat. On a toujours la possibilité de remplacer un dossier par autre.

Jean-Baptiste MACHINET : est-ce que la modernisation des ateliers techniques est dans la liste des 13 ?

Yann DUGARD : oui, donc attendons de balayer toute la liste avant de discuter s'il vous plaît.

Valentine DION : je suis étonnée de découvrir ce nouveau tableau ce soir. J'ai pris le temps de lire les documents et je ne pense pas être la seule, on a beaucoup échangé et on découvre un tableau qui n'a rien à voir, la moitié a disparu. Et pourquoi ne pas nous l'avoir communiqué par mail avant ce soir ? Comment peut-on débattre d'un sujet qu'on découvre à la seconde ? Déjà qu'en Commission des Finances on nous a parlé du risque de mise sous tutelle qui accuse peut-être un train de vie.

Yann DUGARD : c'est n'importe quoi, absolument pas. On ne peut pas dire cela avec tout ce qu'on vient de présenter sur les bons indicateurs qui prouvent le contraire. Ne déformez pas le principe du débat d'orientations budgétaires. On part de 27 projets qu'on essaie de réduire à un projet plus mesuré qui va dans le sens des orientations financières de la Ville où il est proposé de débattre sur ça.

Attendez d'être en bas pour voir ce qui semble prioritaire au lieu de partir dans tous les sens et voyons s'il faut remonter un autre parmi ceux qui ne sont pas proposés ce soir.

Agnès HAUDECOEUR : oui on a bien compris que c'est un débat, mais normalement nous devons recevoir tous les documents une semaine avant la séance.

(Reprise de lecture)

- Participation à l'opération de signalétique de la Voie verte. Engagement dans un groupement de commandes par la Communauté de Communes. 15 000€.
- Projet de lieu de vie ou de foyer à Vrizy (Legs). En cours de réflexion sur Vrizy. 3 360€ pour une étude à ce stade.
- Investissement sur le patrimoine immobilier (terrains de tennis). Compression à 100 000€ par an de 2024 à 2026.
- Investissement matériel hors patrimoine. 50 000€ par an
- Etudes d'investissement. 5000€ provision minimale par an en cas de besoin.
- Acquisitions foncières et immobilières. 18 000€ pour les terrains de tennis.
- Réfection des ateliers municipaux. 350 000€. Pour une réalisation 2024-2025.
- Mise aux normes des armoires électriques pour moderniser l'éclairage public. 90 000€ puis 60 000€ par an.

- Toilettes publiques auto-lavantes. 60 883€

Christophe LEBON : moi aussi je découvre et j'aimerais une édition papier pour faciliter la lecture.

Yann DUGARD : nous allons vous distribuer le tableau. C'est plus simple que sur l'écran.

Certains dossiers ont des subventions

Fabien COURTOIS : Effectivement, lire la partie recettes du tableau.

Sur les 3 ans, de 2024 à 2026, 1 925 814€ peuvent être appelés en recettes plus le Fonds de Compensation de la TVA (FCTVA) de 740 705€ soit un total de recettes prévisionnelles de 2 666 000€ (60% des coûts) donnant un solde de dépense de 2 589 581€ pour réaliser les 13 projets présentés.

Nadège LAMPSON-GUEILLIOT : Une question concernant la ligne 3 Programmes équipements sportifs. Pourquoi démarrer avec une grosse somme puis plus rien sur les 2 dernières années ? Qu'est-ce que cela contient il ?

Fabien COURTOIS : 168 000€ c'est le montant du marché de la phase 2 pour la mise aux normes d'équipements sportifs tel que le remplacement de portes, de paniers de baskets, de cages de foot et de mobiliers.

Valentine DION : sur ce sujet, dans le 1^{er} tableau on était à 275 000€ puis on passe à 140 000€. C'est une grosse réduction. Un choix a été fait et qui va retirer certaines modernisations, mais on ne sait pas pourquoi.

Fabien COURTOIS : pour clarifier, on a retiré le reste à réaliser en dépenses et en recettes sur les équipements sportifs. Donc là, il reste l'investissement net de ce qui n'a pas encore été engagé.

Valentine DION : déjà, vous nous donnez un nouveau tableau et en plus vous changez les calculs à l'intérieur, donc on ne parle plus des mêmes choses. En cinq minutes je ne vois comment on peut intégrer cela, réfléchir et faire des choix. C'est impossible. Trop de différences entre les 2 tableaux pour réfléchir et trancher sur place.

Yann DUGARD : c'est vrai que nous avons essayé d'être au plus près de la réalité. Les restes à réaliser ont été retirés pour n'afficher que les nouvelles dépenses.

Geneviève COSSON : vous avez indiqué que dans l'enveloppe à ne pas dépasser vous aviez intégré le legs de Vrizy et rien ne figure à ce sujet dans le tableau en dépenses. On aurait pu faire une colonne à part pour le legs, car là, il est intégré dans la somme à ne pas dépasser et parallèlement il ne figure pas dans les dépenses. Il y a quelque chose qui ne va pas.

Fabien COURTOIS : effectivement, concernant les projets de Vrizy, nous n'avons pas actuellement de chiffrage. On pourrait considérer que la totalité du legs sera concernée soit 815 000€. Quoiqu'il en soit, sur le plan comptable, les projets de Vrizy seront inscrits sur le compte 68 pour flécher le leg.

Geneviève COSSON : d'accord mais ça ne change rien. Ou bien il est indiqué dans les tableaux ou bien il ne l'est pas.

Yann DUGARD : en réalité il s'agit d'un jeu d'écriture pour pouvoir payer.

Olivier GODART : en 2023 figurait l'acquisition de la maison éclusière pour 50 000€ (NDLR projet abandonné par Vrizy). Mais cette logique d'inscription au PPI n'est pas reprise cette année car le projet de Vrizy n'est pas crédité. Finalement c'est une décision politique de ne pas flécher ce projet sur le legs de Vrizy.

Puis, pourquoi la requalification du centre bourg qui est un projet structurant, se fait sans emprunt ? Et il est vrai que la Commission des Finances a duré longtemps, on s'est promené sans aborder les sujets de fonds. Et aujourd'hui, nous sommes devant un fait accompli et avons l'impression que la Commission des Finances n'a servi à rien.

Fabien COURTOIS : si c'est un souhait, effectivement on peut ajouter en investissement à Vrizy les 815 000€ du legs et ce sera neutralisé en fonctionnement.

En ce qui concerne le financement de la place Carnot, il a bien été dit en Commission des Finances – et cela figure dans la Rapport d'orientation budgétaire (ROB) que vous avez eu- que le recours à l'emprunt est nécessaire pour rester dans l'enveloppe globale de soutenabilité. Il figure naturellement en recette d'investissement et de ce fait, viendra soutenir les investissements à réaliser.

Yann DUGARD : la maison éclusière était une acquisition foncière identifiée à 10 000€ mais nous avons prévu 50 000€ le temps d'être plus précis sur le souhait de Vrizy, qui finalement s'est soldé par un refus de s'engager plus loin. Rien d'autre n'était prévu au PPI puisque le projet n'était pas plus avancé.

Jean-Baptiste MACHINET : sur ligne Voirie – donc sans les RAR - nous passons de 967 000€ à 525 000€. C'est une grosse réduction. Est-ce la bonne décision à prendre au regard de l'état des trottoirs et de certaines rues ? Idem pour le patrimoine immobilier où on passe de 646 000€ à 150 000€. Est-ce opportun de laisser notre patrimoine se dégrader et je pense particulièrement à l'école Dodeman ?

Avec le changement d'éléments transmis ce soir, je ne sais pas dire quelles sont les conséquences sur la commune de telles réductions et avec alertes sur les charges en investissement reprises page 47 du ROB, qui dresse un constat inquiétant, comment se faire une idée précise alors que les documents ont changé ? Je ne peux pas débattre car les cartes ont changé.

Fabien COURTOIS : effectivement, le scénario présenté dans la version réduite aux 13 projets, est la traduction des indicateurs financiers présentés en début de cette présentation.

Fabien COURTOIS : pour retrouver une capacité de financement nette à 1 300 000€, nos recettes en 2024 doivent progresser plus que ce qui est prévu dans un scénario « au fil de l'eau ». Concernant les dépenses, sachant que les engagements financiers pour la masse salariale sont déjà incompressibles, c'est sur d'autres postes qu'il faudra agir, notamment sur les charges courantes.

Notre épargne de gestion doit rester en dessus de 400 voire 450 000€ sur les trois prochains exercices, c'est l'objectif.

Nos intérêts et le remboursement du capital remontent mécaniquement avec le recours à l'emprunt pour les 3 années.

Notre épargne brute ne doit pas descendre en dessous de 300 - 330 000 et si possible progresser jusqu'à 400 000€.

Nos recettes de subventions doivent être de l'ordre d'1 200 000€ selon le scénario du PPI, pour avoir une capacité de financement à 1 600 000€ en 2024, 1 500 000 € en 2025 et 70 000€ en 2026.

La traduction financière du tableau présenté – sous réserve que les objectifs fixés en dépenses et recettes soient respectés – est que les ratios financiers se dégradent mais restent acceptables jusqu'à la fin de la mandature.

Jean-Baptiste MACHINET : je suis dubitatif sur les dépenses de fonctionnement car elles augmentent chaque année de 10 % environ car les deux collectivités ont recruté ces deux dernières années. Difficile à penser que ce ne sera que 1% dans les années futures. Cette prévision n'est pas réaliste, ne serait-ce qu'en regardant le déroulement de carrière (avancements d'échelons et de grades) et sans compter les arrêts maladies et les remplacements.... Il serait intéressant de faire une projection avec une augmentation de 3% pour voir.

Fabien COURTOIS : on peut paramétrer le tableur sans problème, mais en ajoutant 2 à 3%, cela ne passe plus.

Jean-Baptiste MACHINET : cela permettrait de voir s'il faut amputer davantage de lignes au PPI. Peut-être en retirer 18 et non 13 ? Parce qu'1% d'augmentation en fonctionnement me paraît très ambitieux.

Yann DUGARD : effectivement, ce que tu dis est la nécessité de faire des arbitrages avec les conditions financières qui sont les nôtres.

Valentine DION : est-il possible aussi d'avoir ce nouveau tableau pour comparer ? Car nous avons plusieurs options à intégrer (avec legs/sans legs, avec réaménagement de la Passerelle/sans, avec RAR/sans RAR ...). Honnêtement je suis perdue. Page 46 ?

Fabien COURTOIS : cette approche « avec ou sans » legs est fastidieuse, y compris pour les services, car elle alourdit la lecture. Je vous propose que pour l'an prochain on trouve une solution comptable qui permette d'identifier dans le budget la somme du legs. Aujourd'hui la somme du legs est dans la trésorerie de la commune mais n'apparaît en tant que telle dans le budget.

Pour cette année, vous avez une simulation avec ou sans legs et une simulation avec ou sans passerelle.

Valentine DION : page 46 ou 47 ?

Frédéric COURVOISIER-CLEMENT : je veux reprendre la démarche. En commission, le PPI a été présenté comme « une liste de course » - c'était le terme employé - et « on fera ce qu'on peut faire » et la démarche était de resserrer. Mais là, il s'agit d'une coupe sévère à moins 30 % -si je suis juste. On a pris l'ensemble des lignes et on est passé de 4 000 000€ à 2 900 000€ pour que la perspective financière ne nous amène pas dans le mur. D'accord, c'est sain. Mais les calculs sont-ils sérieux ?

Par exemple, la ligne de Vrizy à 4 465€ passe à 3 360€, c'est ridicule. On voit que cette démarche mathématique, ne repose pas sur le bien-fondé des projets qu'on veut faire ou pas faire.

Autre exemple, on a remisé la requalification de l'école Dodeman – qui est un projet important car le bâtiment est en train de mourir là où il faudrait investir pour rapporter ensuite de l'argent, par du locatif.

Les propositions me gênent car elles sont le fruit d'une direction financière à tenir uniquement.

Je me joins à ce que dit Valentine (DION), tous les ratios changent sans qu'on nous ait présenté ces modifications en amont. Et particulièrement sur le legs, si le problème est comptable, il faut trouver une solution. En revanche, si c'est un choix politique de le flécher sur la commune de Vrizy, et bien créons une ligne spécifique et ce sera clôt.

Les Orientations budgétaires nous donnent une direction, alors faisons-le, mais la démarche purement mathématique de ce soir n'est pas saine. Le Conseil municipal doit faire des choix pour les prochaines années et là je ne vois pas à quel moment on les fait.

Yann DUGARD : je pensais avoir été clair sur la difficulté d'inscrire ou non le legs dans notre budget. Cette écriture doit figurer dans les comptes de la Ville, on ne doit pas l'ignorer. Mais dans son utilisation, on a bien dit que le legs était réservé à Vrizy. C'est pourquoi à chaque fois il y a deux tableaux présentés. Le legs doit apparaître en comptabilité et être réservé à Vrizy. Je ne vois pas où est le problème.

Frédéric COURVOISIER-CLEMENT : je veux dire qu'il faudrait mettre les 815 000€ du legs sur une ligne spécifique pour Vrizy, ce qui nous contraindrait à prendre cette somme ailleurs – au hasard : en arrêtant le secteur du Pont de l'Aisne – pour se recentrer sainement sur Vouziers.

Olivier GODART : je ne comprends pas comment on fait avec cette comptabilité analytique. Si on laisse le legs dans les comptes de la Ville, on ne s'y retrouve pas. C'est complètement indigeste pour 75 % des gens ce soir. Il manque un curseur d'orientation pour réfléchir et trancher. Pourquoi avons-nous 1 300 000€ pour la place Carnot ?

Fabien COURTOIS : les 1 300 000 € sont inscrits pour la Place Carnot et les Ateliers municipaux.

Yann DUGARD : oui, ce sont les deux projets importants du mandat à mener au bout.

(distribution des tableaux et reprise de lecture)

Valentine DION : maintenant que nous pouvons comparer, on voit que les recettes de gestion ont évolué. Comment vous l'expliquez s'il vous plaît ?

Valentine DION : comment en une semaine tout a changé dans les recettes ? Exemple : Epargne de gestion 2024 tableau avec ou sans legs et Pont de l'Aisne = 250 000€ au tableau initial et ce soir 400 000€. Pourquoi ne pas les avoir transmis auparavant ?

Epargne brute, on passe de 180 000€ à 380 000€. Tous les indicateurs sont multipliés par deux en une semaine comment est-ce possible ?

Fabien COURTOIS : encore une fois, ce qui a été transmis dans le ROB est une prospective globale. Le nouveau tableau propose une sélection que vous seriez amenés à choisir pour corriger la trajectoire budgétaire et impulser la recherche de nouvelles sources de recettes. Il faut aller chercher 125 000€ en plus en 2024, c'est faisable et c'est l'objectif primordial, avec le fait de faire moins de dépenses.

Valentine DION : Comment allons-nous faire pour trouver 125 000€ de recettes en plus, sachant que 2024 est bien entamé ? Concrètement. Je rencontre une difficulté car en commission on nous présente une situation alarmante et ce soir tout paraît être au vert.

Fabien COURTOIS : les recettes de Vouziers sont alimentées par trois facteurs principaux : la fiscalité, la dotation et les produits des services.

La Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) n'est pas dynamique en raison de la baisse démographique. Idem pour les nouvelles dotations potentielles dont on ne peut pas extrapoler l'impact sur nos recettes. Les produits des services (cantine, périscolaire, loyers) puis la fiscalité sont donc les deux leviers avec une prise directe.

Valentine DION : d'accord mais si on ne bouge pas la fiscalité, comment obtenir + 125 000€ ?

Yann DUGARD : oui c'est le point suivant à l'ordre du jour, le vote des taux de fiscalité directe locale.

Fabien COURTOIS : aller chercher 125 000€ n'est pas infaisable.

Frédéric COURVOISIER-CLEMENT : ce que dit Valentine (DION) est complètement dans le sujet des Orientations budgétaires. Savoir ce qu'on a en dépenses et en recettes pour pouvoir faire des choix. Ce n'est pas en augmentant les loyers et la cantine qu'on va prendre 125 000€, les dotations faut oublier. Donc il nous reste à augmenter la fiscalité et diminuer dépenses de personnel puisque c'est le plus gros poste en fonctionnement. C'est en plein dans le sujet et il faut en discuter maintenant.

Yann DUGARD : on va en discuter au point suivant, mais effectivement, côté fiscalité nous sommes sous la tutelle de l'Etat et nous n'avons pas de latitude, sauf par la fiscalité locale qui offre un levier possible. Et avant de voter le budget, nous avons ce débat d'orientation puis le vote des taux. Nous sommes dans la chronologie.

Est-ce que dans les propositions il y a besoin d'ajouter ou retirer des choses ?

Nathalie MAROTEAUX : la modernisation de l'éclairage public. Est-ce qu'on peut baisser le montant ?

Yann DUGARD : ce ne serait pas judicieux car il s'agit de la sécurisation des armoires dangereuses aussi pour nos agents. Ensuite le chiffre baisse pour passer à l'éclairage public.

Jean-Baptiste MACHINET : parmi les choix possibles, peut-on abaisser le projet de la Place Carnot en retirant des choses pour pouvoir redonner un peu d'épaisseur à celui de la voirie ?

Yann DUGARD : actuellement non et déjà le projet a été restreint en surface et en prestation et en montant pour tenir dans l'enveloppe. Donc aujourd'hui on ne peut pas aller plus bas.

Fabien COURTOIS : et aussi le marché public est prêt à être lancé avec une ouverture des enveloppes en avril. Difficile de tout remettre en question maintenant sur ce gros projet.

Valentine DION : est-il pertinent d'acheter les terrains de tennis pour 18 000€. Est-ce structurant et indispensable ?

Yann DUGARD : l'historique lié à cette proposition est que le projet de logements seniors a été abandonné faute d'accès sur la parcelle. Acquérir les terrains de tennis permet d'ouvrir cet accès. Cela constitue une réserve foncière pour 9 logements seniors en cœur de ville. Avec des financements régionaux ou autres ce projet pourra être réactivé. Il s'agit d'abord d'effectuer la réserve foncière pour déployer le projet ensuite.

Valentine DION : c'est discutable car on a bien su se passer de la maison éclusière pour 10 000€.

Yann DUGARD : ce n'est pas comparable car la maison éclusière était un investissement qui aurait généré des coûts par la suite. Là, nous sommes sur une acquisition simple pour ouvrir à un porteur de projet. C'est très différent et le prix du m2 en centre-ville est très correct.

Frédéric COURVOISIER-CLEMENT : les 13 projets discutés du PPI sont engagés et valides. Ceux qui nécessitent des investissements supplémentaires sont retirés, soit. Je ne vois pas comment on peut débattre, car c'est logique. Parmi ces 13, Jean-Baptiste (MACHINET) dit que sur la voirie ce sera trop juste. La balayeuse-désherbeuse à 96 000€ a été retirée et pourtant elle génère des économies en temps de personnel et correspond donc aussi à une réduction de charge de fonctionnement. Il faudrait des éléments par rapport à ça.

La réduction sur la défense incendie à Blaise pour 50 000€ montre aussi qu'il y a une demande. Les pépinières commerciales pour la revitalisation du centre-ville, correspondent à un besoin. Il faudrait examiner tout ça.

Certains investissements ont des recettes comme les lumières laser aux Tourelles, c'est cher d'accord, mais le reste à charge est très réduit. Les parcours sportifs, touchent à l'image de la Ville, c'est dommage de laisser filer car cela fait partie de notre identité.

Ce que je regrette c'est de devoir renoncer à tout ce qui a été identifié pour notre mode de vie au motif que la trajectoire financière est intenable.

Yann DUGARD : tu as résumé exactement le ressenti de tout le monde et la justification des 27 projets identifiés par la Majorité sans pouvoir les financer malheureusement. Nous sommes rattrapés par notre strate de population de moins de 5000 habitants qui nous prive du soutien national comme l'ANRU, les Cœurs de ville ou autre. C'est très frustrant, je te rejoins sur l'analyse car tous les projets sont recevables en soi pour répondre aux besoins de la population.

Le Conseil municipal, à l'unanimité :

- Prend acte de la tenue du débat des orientations budgétaires pour l'année 2024 sur la base d'un rapport.
- Donne pouvoir à Monsieur le Maire pour faire le nécessaire en la circonstance et signer toutes pièces administratives et comptables.

d. Vote des taux

Présentation par Yann DUGARD

La commune fixe le taux de la fiscalité locale composée de trois éléments en 2023 :

- La taxe foncière bâtie (TFB)
- La taxe foncière non bâtie (TFNB)
- La taxe d'habitation sur les résidences secondaires (THRS)

Pour mémoire et sur ce dernier point, depuis 2021, la commune ne perçoit plus le montant de la Taxe d'habitation pour les résidences principales mais reçoit en compensation la part départementale de la taxe foncière, corrigée d'un coefficient correcteur, qui vient en déduction du total de la fiscalité prélevée.

Taux en vigueur :

	2023
Taxe d'habitation sur les résidences secondaires	19,54%
Taxe sur le foncier bâti	39,00%
Taxe sur le foncier non bâti	25,62 %

Montants perçus en 2023 :

Taxe d'habitation sur les résidences secondaires : 63 229,68 €

Taxe sur le foncier bâti : 1 940 630,25 €

Taxe sur le foncier non bâti : 58 303,95 €

Coefficient correcteur : 248 717 €

TOTAL : 1 813 446,88 € (avec application du coefficient correcteur)

La revalorisation des bases fiscales devrait être de 3,9% en 2024. Cela générerait une recette annuelle supplémentaire de 65 000 € (par suite d'application du coefficient correcteur).

Un point de fiscalité supplémentaire appliqué sur chacun des 3 taux augmenterait la recette globale de 57 000 €.

Si le Conseil municipal ajoute un point d'indice communal à l'augmentation des bases par l'Etat, cela fait :

64€ par an d'augmentation globale pour une maison type de 120m²

42€ par an d'augmentation globale pour un appartement type de 70m²

Ainsi, en l'état des échanges au moment de la finalisation de la présente note, qui intervient en amont de la commission des finances du 29 février 2024, l'option présentée est le maintien des taux en vigueur. En cas de modulation, la proposition sera formulée en séance.

Valentine DION : cela me dérange par rapport au sujet précédent du débat d'orientations budgétaires. Allons expliquer que l'on augmente la taxe foncière et qu'en même temps on diminue le budget de voirie.

J'ai du mal à accepter qu'on ne mette pas plus d'effort sur les routes qui font le quotidien des habitants. En plus que la lumière est éteinte la nuit, en tant que contribuable je trouve que cela fait beaucoup. De plus, c'est dangereux la nuit sur les passages piétons. Alors faire zéro sur l'entretien des routes

Yann DUGARD : 250 000€ pour la voirie ce n'est pas zéro et c'est déjà plus que l'an dernier. De plus, le PPI présenté ne tient pas compte des + 57 000€ de recettes par la proposition d'augmenter d'un point la part communale des taxes locales.

Eva DERVIN : il y a quelques années vous aviez dit que vous ne seriez pas le maire qui augmente les impôts à Vouziers et aujourd'hui vous le faites.

Yann DUGARD : quand on a le budget qui permet de faire les choses, l'augmentation des taxes n'est pas à l'ordre du jour. Mais nous voyons bien qu'aujourd'hui la question se pose pour clore le budget.

Valentine DION : pour revenir sur le sujet de voirie. En 2023 : 353 000€ projeté au PPI pour 2024 : 388 000€. Et dans le nouveau PPI, projeté 250 000€ en 2024.

Yann DUGARD : cela s'explique car il y avait 200 000€ de restes à réaliser, tout n'a pas été consommé.

Frédéric COURVOISIER-CLEMENT : je n'ai rien contre le fait que l'on augmente les impôts quand on a besoin d'argent, mais les impôts augmentent déjà sans notre propre augmentation. Mon pavillon est « témoin » car il remplit les critères type. On est passé de 776€ en 2021, à 812€ en 2022 et 871€ en 2023, pour voter un taux ce soir qui va me coûter 64€ de plus pour arriver en 2024 à 935€. En 2 ans de temps, j'ai pris 159€ d'augmentation.

Il faut mettre du service à la population sur nos infrastructures, voirie et autre pour compenser. Je ne m'oppose pas à l'augmentation pour 57 000€, mais je le répète les impôts augmentent tous les ans.

Yann DUGARD : cette année nous n'actionnons pas un levier important, mais oui si l'on veut faire pour 400 000€ de voirie, il nous faudrait recourir à une augmentation significative des taux. Nous avons un patrimoine important, un centre-bourg. Mais quoi dire à part ce constat ?

Olivier GODART : il serait intéressant de nous comparer aux villes de mêmes strates de population, pour voir si nous nous situons dans la fourchette haute ou basse.

Yann DUGARD : il existe des rapports et des indicateurs pour comparer et il est possible de chercher, mais ce n'est pas facile de trouver les parallélismes et cela prendra du temps au Directeur des services. Effectivement toutes les collectivités, comme le SDIS, le Département ou autre, essaient de trouver des valeurs de comparaison pour sa gestion. Beaucoup de petites villes sous-préfectures autour de 3000 habitants, peuvent donner des indications intéressantes.

Olivier GODART : ce sujet est venu aussi en commission des finances pour regarder l'impact de la masse salariale sur la commune.

Fabien COURTOIS : pour abonder la discussion, je me permets de préciser qu'il est nécessaire de comparer ce qui est comparable. Par exemple, quel type de commune est observée ? Quelles compétences a-t-elle ? A-t-elle mutualisé ses services ? Combien d'équipements sont à sa charge ? Combien de kms de voirie à entretenir etc.....

A Vouziers, en 2018 avant la mutualisation, il y avait 62 agents.

Jean-Baptiste MACHINET : pour conclure, je m'oppose à cette décision d'augmentation des taux, non pas par principe mais parce qu'en l'espèce j'estime que collectivement nous devons pouvoir trouver 57 000€ par des non-dépenses plutôt que d'augmenter les taux. Certes, cette augmentation ramenée au mois paraît peu élevée, mais elle vient se cumuler à toutes sortes d'augmentations comme l'inflation, et ça pèse pour les familles.

Yann DUGARD : par respect pour les services des deux collectivités, il y a déjà un souci de faire attention à la dépense et aujourd'hui nous n'avons plus beaucoup de gras. On peut encore chercher des petites choses mais nous atteignons la limite pour continuer de faire du service de qualité. C'est une réflexion partagée avec Fabien (COURTOIS) d'optimiser sans cesse nos moyens.

Eva DERVIN : et quand on habite à Chestres et qu'on paye plus cher qu'à Vouziers pour ne pas avoir de voirie, pas de lumière, pas de trottoirs et qu'on voit peu les services techniques travailler comme à Vouziers, cela paraît inacceptable d'avoir des impôts supplémentaires à payer.

Yann DUGARD : je crois que les propos sont décalés mais tu as le droit de t'exprimer. Je ne sais pas ce que les services vont penser, je te trouve un peu dure et sévère.

Valentine DION : j'ai une question sur la proposition de revalorisation des taxes foncières pour 57 000€. Où trouver les 67 000€ restant pour atteindre les 124 000€ de recettes attendues dans le budget alors que le 1^{er} trimestre est déjà passé ?

Yann DUGARD : et bien nous devons aller les chercher dans le fonctionnement

Valentine DION : d'accord mais comment ? sur la cantine ? vous devez avoir une idée quand même.

Fabien COURTOIS : premièrement, les nouvelles dotations de la loi de finances 2024 vont nous arriver. N'en n'attendons pas de miracles mais attendons de voir quand même. Ensuite, il faudra poursuivre la réflexion.

Yann DUGARD : c'est un but que l'on se fixe. Ensuite nous verrons.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 20 voix POUR, 8 voix CONTRE (Francis BOLY, Pascal COLSON, Eva DERVIN, Valentine DION, Olivier GODART, Agnès HAUDECOEUR, Marina LESCOUET, Jean-Baptiste MACHINET) **et 1 ABSTENTION** (Frédéric COURVOISIER-CLEMENT), **décide**

- D'adopter les taux de fiscalité directe locale 2024 suivants :
 - Taxe d'habitation sur les résidences secondaires : 20.54 %
 - Taxe sur le foncier bâti : 40,00%
 - Taxe sur le foncier non bâti 26,62 %

- D'autoriser, le cas échéant, Monsieur le Maire à signer tous les actes et pièces quelconques liés à cette délibération.

e. Approbation de la convention de moyens 2024 au CCAS

Présentation par Françoise PAYEN

En 2023, la subvention de la commune s'élevait au budget primitif à 124 000 € et prenait en compte un excédent de l'exercice précédent de 627.64 €.

Il est proposé de solliciter pour 2024 la somme de 124 000 €.

Pour le budget 2024, le Conseil d'administration du CCAS a approuvé les grands principes suivants :

- Intégrer la dépense correspondant à l'eau et l'assainissement qui ne figurait pas auparavant dans les comptes du CCAS (1 000 €) dans un souci de sincérité budgétaire

- Tenir compte de l'augmentation du chauffage urbain et de l'électricité : 10 500 € sont inscrits pour 2024 sachant que près de 9 000 € ont été versés pour ces deux postes en 2023.

Avant 2023, la ville payait la totalité des factures de fluides.

Dans un souci de sincérité, le budget du CCAS intègre des charges de fluides mais il règle les factures de l'ensemble du bâtiment qu'il n'occupe qu'au rez-de-chaussée, c'est pourquoi une partie des dépenses sera refacturée à la ville à hauteur de 2/3 des dépenses. Une régularisation 2023 devra s'effectuer sur 2024.

- Augmenter l'enveloppe « reversement à la collectivité de rattachement » qui correspond aux charges de personnel mis à disposition du CCAS : cela est dû aux différentes décisions gouvernementales en 2023 et début 2024.

De plus, est ajouté aux charges de personnel globales, un forfait de +5 % pour être en concordance avec la convention de création du service commun « Services à la population »

- Prévoir une somme plus importante pour la boutique alimentaire compte tenu de l'évolution à la hausse des besoins des habitants : 14 400 € (près de 12 000 € de dépenses en 2023)

- Maintenir les crédits pour le repas et les colis des anciens

- Prévoir deux après-midi dansants (Un seul réalisé en 2023)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :

- D'approuver la convention de moyens 2024 à signer avec le CCAS et correspondant à une subvention maximale de 124 000 €
- D'autoriser le Maire ou son représentant à signer tous les actes à intervenir.

f. Demandes de fonds de concours à l'intercommunalité pour le fonctionnement des Tourelles

Présentation par Nadège LAMPSON-GUEILLIOT

Le Centre Les Tourelles est géré par la Ville de Vouziers et représente une charge financière importante pour la Commune alors que près de 60 % des usagers de cet équipement proviennent de l'extérieur la commune.

Depuis plusieurs années, la Communauté de Communes verse un fonds de concours pour le fonctionnement de l'équipement.

Le fonds de concours versé à la commune en 2023 est passé de 50 000 € à 60 000 € pour tenir compte de l'augmentation de charges de fonctionnement, notamment au niveau du chauffage.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité au titre de l'année 2024 :

- De solliciter 60 000 €
- D'autoriser le Maire ou son représentant à solliciter le versement d'un fond de concours pour le fonctionnement du bâtiment Les Tourelles et à signer tous les actes à intervenir.

III. AFFAIRES SCOLAIRES

a. Tarifs des dérogations scolaires 2024/2025

Présentation par Françoise PAYEN

Le tarif facturé aux communes dont les enfants sont scolarisés au Pôle scolaire Dora Lévi est revu tous les ans.

Ce tarif est calculé sur la base des dépenses de fonctionnement du Pôle scolaire de l'année précédente, divisé par le nombre d'enfants inscrits au Pôle.

La somme des dépenses de fonctionnement englobe les frais de personnel, les fluides, les fournitures d'entretien, les fournitures scolaires et l'entretien du bâtiment. Pour l'année 2023, la somme des dépenses de fonctionnement est égale à : 323 234.04€

/ 372 enfants= **868.90€ par enfant et par an**, soit 24.13€ par semaine.

Depuis l'ouverture du pôle scolaire ce coût était de 818.11€ par an. Une augmentation est constatée cette année en raison de l'augmentation des coûts des fluides, des fournitures d'entretien et des charges salariales.

Jean-Baptiste MACHINET : une question sur l'intitulé de ce point. Nous parlons des « tarifs de dérogations scolaires » mais nous facturons aux communes membres du regroupement scolaire. C'est curieux. Ces communes paient-elles le même tarif ? Comme les enfants de Voncq scolarisés à Vouziers par exemple ?

Yann DUGARD : c'est bien la commune d'accueil qui paye et au même tarif que les enfants du regroupement scolaire, mais c'est vraiment à la marge.

Jean-Baptiste MACHINET : autre question. L'an dernier le coût était de 809€ par an ce qui correspond à une augmentation de près de 8%, or une classe a été fermée et un poste d'ATSEM a été supprimé en même temps. Comme justifie-t-on cette augmentation du coût avec un nombre d'enfants équivalent ?

Yann DUGARD : (*s'adresse aux services*) peut-on donner une explication supplémentaire à cette question ? Il y a quelque chose à vérifier ici effectivement, car ce n'est pas lié à la fermeture de classe, ni au nombre de repas ni à l'encadrement identique. Nous allons regarder pour revenir vers le Conseil municipal.

Valentine DION : effectivement, le nombre d'enfants scolarisés cette année est le même que l'an dernier : 372. Il y a peut-être une erreur à cet endroit.

Yann DUGARD : Je vous propose de vérifier et de transmettre la correction au Procès-verbal si les chiffres sont différents, et dans ce cas nous repasserons ces deux délibérations scolaires au prochain Conseil pour ajuster les coûts et les tarifs.

Geneviève COSSON : une question concernant les dérogations hors carte scolaire. N'y a-t-il pas de demandes exprimées ou bien sont-elles refusées ?

Yann DUGARD : des familles souhaiteraient venir à Vouziers, mais le mouvement est refusé car il fragilise une dotation scolaire ailleurs. Ainsi, on essaie de voir l'incidence d'une demande – qui s'accompagne peut-être d'une fratrie – sur l'établissement quitté. C'est normal de s'interroger pour ne pas fragiliser des écoles surtout dans notre territoire.

Geneviève COSSON : d'accord mais cela peut aussi être une demande des familles. Exemple, entre Vouziers et Attigny il peut y avoir des mouvements qui se compensent. Je suis surprise du manque de demande finalement.

Yann DUGARD : oui et parfois nous ne connaissons pas les demandes. Elles ne nous sont pas adressées.

Françoise PAYEN : il arrive que les communes ne veuillent pas participer à l'échange non plus.

Ajouté au Procès-verbal après vérification :

En 2023-2024 : 365 enfants sont scolarisés pour 885 057€ par enfant par an et 24,59€ par enfant par semaine.

Cette modification fera l'objet d'une délibération au Conseil Municipal du 15 avril 2024.

Le tableau des effectifs scolaires sera transmis dans la convocation du Conseil Municipal du 15 avril 2024

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :

- D'approuver le tarif de 868,90€ par enfant par an soit 24.13€ par semaine à compter de la rentrée scolaire 2024 et pour l'année scolaire 2024/2025
- D'autoriser, le cas échéant, le Maire ou son représentant à signer tous les actes à intervenir nécessaires à l'application de cette décision.

b. Participation aux frais de fonctionnement de l'école Saint-Louis 2024/2025

Présentation par Yann DUGARD

La Commune participe aux frais de fonctionnement de l'école Saint-Louis pour les élèves de l'élémentaire et de la maternelle depuis l'abaissement de l'âge légal obligatoire de scolarisation des enfants, passé de 6 à 3 ans depuis l'année 2019.

Le calcul de cette aide se fait sur la base des dépenses de fonctionnement du pôle scolaire Dora Lévi de l'année précédente.

Le calcul comprend : La somme des dépenses de fonctionnement qui englobe les frais de personnel, les fluides, les fournitures d'entretien, les fournitures scolaires et l'entretien du bâtiment. Pour l'année 2023 la somme des dépenses de fonctionnement est égal à 323 234,04 €.

/372 enfants= **868,90€ par enfant et par an** soit 24.13€ par semaine.

Cette participation est versée chaque trimestre sur présentation de la liste des élèves.

Jean-Baptiste MACHINET : y a-t-il un vase communicant entre privé et public à la suite de la fermeture de classe sur Dora Lévi l'an dernier ? Avez-vous eu le temps de regarder l'évolution des effectifs sur ces 3 ou 4 dernières années ?

Yann DUGARD : oui mais il n'y a rien de significatif, c'est à l'unité. Le Conseil Départemental de l'Education Nationale révèle aussi une légère baisse des effectifs dans le privé du fait de la baisse démographique en Ardennes.

Nous pouvons avoir les chiffres précis puisque la question est posée ce soir.

Frédéric COURVOISIER-CLEMENT : tous les ans je demande la transmission des tableaux des effectifs scolaires par classe et le nombre de classes, collèges inclus, en publics et privé. Avant nous avions ces tableaux qui faisaient aussi apparaître les mouvements. Je réitère ma demande ce soir pour reconstituer ce tableau pour savoir de quoi on parle.

Yann DUGARD : effectivement le tableau des effectifs par année, par classe, par établissement existe et nous allons vous le transmettre.

Ajouté au Procès-verbal après vérification :

En 2023-2024 : 365 enfants sont scolarisés pour 885 057€ par enfant par an et 24,59€ par enfant par semaine.

Cette modification fera l'objet d'une délibération au Conseil Municipal du 15 avril 2024.

Le tableau des effectifs scolaires sera transmis dans la convocation du Conseil Municipal du 15 avril 2024

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :

- Décide que la participation 2024/2025 de la Ville de Vouziers aux dépenses de fonctionnement de l'école Saint-Louis sera de 868.90€/an/élève soit 24.13€/semaine
- Prend acte que cette participation sera versée chaque trimestre, à compter de la rentrée scolaire de septembre 2024, sur présentation de la liste des élèves (décembre, mars et juin)
- Autorise le Maire ou son représentant à procéder à la demande de compensation auprès de l'Etat pour la prise en charge des dépenses de fonctionnement des classes maternelles privées sous contrat
- Autoriser, le cas échéant, le Maire ou son représentant à signer tous les actes à intervenir nécessaires à l'application de cette décision.
-

L'ordre du jour est épuisé

Fin de la séance à 22h15

Prochain conseil municipal lundi 15 avril 2024

Le maire


Yann DUGARD



La secrétaire de séance

Marina LESCOUET